



# AVIS DE COURSE

Le Cercle de la voile de Dieppe sous l'égide de la Fédération Française de la Voile et en accord avec la Ligue de Haute Normandie de Voile, organisera du 30 AVRIL au 01 MAI 2011 la 15ème édition de la régates inter ligue de grade 4 dénommée la *BANANA'S CUP*. Cette course est inscrite dans le championnat de Baie de Seine 2011, au trophée manche IRC 2011 et au championnat de Ligue de Haute Normandie. (Les coureurs souhaitant des informations sur le règlement de ce championnat, consulter notre site Internet et pour le trophée Manche consulter le site de l'UNCL).

## 1. Règlement de la course

La régates sera régie par:

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*,
- les règles du H.N.-France,
- les règles de la jauge I.R.C.,
- les règles du trophée Manche.
- les règles du championnat de ligue de Haute Normandie.
- les règles du championnat de Baie de Seine, et du GCC.

## 2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Une signalétique sticker(s) sera remise par l'organisation et devra être visible durant toute la course. Les drapeaux des partenaires de l'organisation devront être arborés dans la mâture du bateau, quand les bateaux sont au port.

## 3. Classes admises

Cette course concerne les classes habitables de la F.F.V dont les séries figurent dans le guide "Course Croisière au Handicap" de l'édition 2011, ou jaugées I.R.C. **Attention le comité d'organisation n'acceptera pas les certificats de jauge I.R.C., modifiés après le 25 avril 2010 sauf sur dérogation obtenue de sa part.**

Le comité d'organisation ne prendra pas en compte un voilier irrégulièrement inscrit ou dont les caractéristiques auront été changées sans spécification sur le document FFV- H 119/7.

Une identification du voilier (sous forme d'un numéro) devra figurer dans la grand-voile conforme à l'annexe G des RCV, et/ou au moyen d'un cagnard fourni par l'organisation. Une jauge pourra être organisée à la discrétion du Comité de Course.

L'équipage de chaque bateau doit être conforme aux règles de classe ou de jauge. En I.R.C., l'équipage d'un bateau, skipper compris, devra être conforme aux indications du certificat de jauge.

## 4. Répartition de la flotte et parcours

Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents sur les deux ronds (voir positionnement des ronds sur l'extrait de carte du SHOM). Cette répartition pourra, sous toutes réserves, être la suivante :

**Rond A** : tout handicap H.N. et tout coefficient I.R.C. sauf les classes L du H.N.

**Rond B** : Sport boat classe L du H.N.

Les classes R1 et R2 du HN participeront soit dans le rond A soit dans le rond B (voir §8 de l'avis de course)

## 5. Conditions d'inscription des voiliers

Les frais d'inscriptions s'élèveront :

à **55€** pour les bateaux : H.N. <= à 18.5 brut **sauf les sport boat**,

à **70€** pour les autres bateaux : H.N. > à 18.5 brut, I.R.C. et sport boat.

Les inscriptions doivent être adressées au :  
**CERCLE DE LA VOILE DE DIEPPE**  
**Quai du Carénage**  
**76200 DIEPPE**

Tel/fax : 02.35.84.32.99 site : <http://cvdieppe.org> Courriel : [cercle.voile.dieppe@wanadoo.fr](mailto:cercle.voile.dieppe@wanadoo.fr)

Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis notre site. Celui-ci devra parvenir avant le 17.04.11 minuit accompagné du règlement à l'ordre du C.V.D. passé ce délai, le montant sera majoré de **15 €**. Les inscriptions définitives seront enregistrées au club house le Vendredi 29 Avril de 9h00 à 22h00 et le Samedi 30 Avril de 8h00 à 13h00 suivant les ronds (voir chapitre 8). Au delà, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'engagement d'un voilier.

Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier, leur carte d'autorisation de port publicitaire si nécessaire.

Les concurrents étrangers non licenciés F.F.V devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants :

*« j'accepte de me soumettre aux règles de Course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation »*

Les Instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

**Les flottes 1 et 3** devront être armées **pour une navigation à moins de 6 milles, sous condition de respecter les règles de leur classe. Et les flottes 2, 4 et 5 (HN brut >18.5 et les IRC)** devront être armées **pour une navigation à plus de 6 milles.**

**Le panneau d'affichage** sera sous le chapiteau ou auprès de nos nouveaux locaux.

## 6. Classement

Le classement sera établi selon l'annexe A des R.C.V. (système de points à minima).

Le nombre minimum de courses pour que la compétition soit validée est de 2 courses. 4 courses **au moins** devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents.

Cette répartition pourra, sous toutes réserves, être la suivante :

- **Flotte 1** : Classement habitable inférieur ou égal à 18.5 du H.N. brut. (Sauf classe L du H.N.)
- **Flotte 2** : Classement habitable supérieur 18.5 du H.N. brut. (Sauf classe L du H.N.)
- **Flotte 3** : Classement sport boat des classes L, R1, R2 du H.N.
- **Flotte 4** : Classement en I.R.C. coefficient inférieur à 0,980.
- **Flotte 5** : Classement en I.R.C. coefficient supérieur ou égal à 0,980.

Dans le cas d'une catégorie monotype (une catégorie existe si il y a au moins 7 bateaux ayant participé), le classement monotype sera extrait du classement général toutes catégories.

**Celles-ci seront déterminées et affichées le 30 Avril avant 13h30.**

## 7. Récompense

Les récompenses attribuées consisteront en dotation de lots et trophées.

De nombreux lots seront fournis par nos partenaires.

**La remise des prix sous le chapiteau sur le parvis du port ou dans nos locaux, le 1 Mai 2011 à 17h30.**

## 8. Organisation des courses

Le Président du Comité d'Organisation :

**M. Hervé BARRET**

Les Présidents du Comité de Course :

**M. Jean Claude TRAVERT**  
**M. Philippe PASQUESOONE**

Le Président du Jury:

**M. François LALEU**

Le Président de jauge:

**M. Michel GOURVES**

Les courses seront organisées de la manière suivante : **Rond A: Flotte 2, 4, 5; Rond B: Flotte 3**

La décision de faire courir **la flotte 1** dans le **rond A** ou dans le **rond B** sera annoncée au plus tard au briefing du 1<sup>er</sup> mai. **Programme de la flotte1** : Parcours « petit Côtier » et parcours « Banane »

• **30 Avril: Briefing sous le chapiteau à 10h00**

- ✓ **ROND A** : Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, mise à disposition sur l'eau à 11h15.  
Parcours « Côtier » ou parcours « Banane » pour le **Rond A**.
- ✓ **ROND B** : Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, mise à disposition sur l'eau à 14h00.  
Parcours « Banane » ou parcours « Côtier » avec pour le **Rond B**.

• **01 Mai : Briefing sous le chapiteau à 8h00**

- ✓ **ROND A** : Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, mise à disposition sur l'eau à 9h15. Plus de départ à partir de 14h00.  
Parcours « Côtier » ou parcours « Banane » pour le **Rond A**.
- ✓ **ROND B** : Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, mise à disposition sur l'eau à 9h15. Plus de départ à partir de 14h00.  
Parcours « Banane » pour le **Rond B**.

## 9. Places au port

Les places au port seront gratuites pour tous les concurrents de la **BANANA'S CUP** pendant la semaine précédent l'épreuve ainsi que la semaine après la compétition. (Période **de gratuité des places de port du 23/04/10 au 08/05/11**)

Les bateaux participant à cette épreuve doivent en arrivant se présenter sur le Canal 9. Une place au port, leur sera attribuée.

## 10. Grutages

Les frais de grutage seront gratuits, les bateaux devront être impérativement mis à l'eau et matés au plus tard le 30 Avril à 12h00. L'heure de mise à l'eau sera indiquée aux concurrents au cours de la semaine précédent la régate (Port Jehan Ango tél. : 02.35.40.19.79.).

**Rappel des possibilités de grutage :**

Mise à l'eau des bateaux le Vendredi 29 Avril de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 18 h30.

Mise à l'eau des bateaux le Samedi 30 Avril de 9h00 à 12h00.

Les grutages retour, dès l'arrivée au port, une liste d'ordre de passage des grutages du dimanche sera établie et affichée au tableau officiel.

Les remorques seront à entreposer au hangar du C.V.D. route de Bonne Nouvelle. Un plan d'accès vous sera fourni lors des inscriptions. Il sera disponible sur notre site.

## 11. Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.